



## AVIS PUBLIC

### AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2116-LAS-5

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 6 mai 2019, le règlement suivant :

2116-LAS-5 Règlement amendant le règlement n° 2116 concernant les chiens, les chats et les animaux sauvages.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau et il est également disponible sur le site internet de la Ville de Montréal.

DONNÉ À LASALLE, ce 13 mai 2019.

Nathalie Hadida  
Secrétaire d'arrondissement



## PUBLIC NOTICE

### NOTICE OF COMING INTO FORCE OF BY-LAW NO. 2116-LAS-5

PUBLIC NOTICE is hereby given that the LaSalle Borough Council has adopted on May 6, 2019, the following By-law:

2116-LAS-5 By-law amending by-law no. 2116, with respect to dogs, cats and wild animals.

This by-law may be obtained at the office of the Borough Secretary, located at 55, avenue Dupras, LaSalle, during business hours and is also available on the website of Ville de Montréal.

GIVEN AT LASALLE, on May 13, 2019.

Nathalie Hadida  
Borough Secretary